

**Avenant 2 au document d'action du Fonds Fiduciaire de l'UE à utiliser pour les décisions du comité de gestion**

**1. IDENTIFICATION**

Pays	Niger		
Intitulé/Numéro	Référence : T05-EUTF-SAH-NE-06  <b>Contrat relatif à la Reconstruction de l'Etat au Niger en complément du SBC II en préparation / Appui à la Justice, Sécurité et à la Gestion des Frontières au Niger</b>		
Coût total	Nouveau coût total estimé: 90 000 000 EUR Coût total conformément à l'Avenant 1: 80 000 000 EUR  <b>Augmentation proposée Avenant 2: 10 000 000 EUR</b>  Montant total provenant du Fonds fiduciaire: <b>90 000 000 EUR</b>		
Méthode d'assistance/Modalités de mise en œuvre	Appui Budgétaire: 80 000 0000 EUR: Coût total conformément à l'Avenant 1: 70 000 000 EUR <b>Augmentation proposée Avenant 2: 10 000 000 EUR</b>  Appui Complémentaire: 10 000 000 EUR (Gestion indirecte: Convention de Coopération Déléguée avec l'Agence Française de Développement – AFD et Gestion directe: Contrat de services avec Civipol)		
Code CAD	51010 - Appui budgétaire 15130 - Développement des services légaux et judiciaires	Secteur	
Domaine d'intervention Fonds Fiduciaire	Objectif n° 3: Amélioration de la gestion de la migration dans les pays d'origine, transit et destination  Objectif n°4: Amélioration de la gouvernance, de la prévention des conflits et la réduction du déplacement forcé et de la migration irrégulière		
Domaine d'intervention Plan d'Action de La Valette	Domaine 1: Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées;		

	Domaine 4: Prévenir la migration irrégulière, le trafic de migrants et la traite des êtres humains et lutter contre ces phénomènes
--	--

## 2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE

### 2.1. Résumé de l'action et de ses objectifs

*Pas de changement substantiel*

### 2.2. Contexte

*Pas de changement substantiel*

#### 2.2.1. Contexte national

Pas de changement substantiel du contexte global au Niger, le pays continue à subir l'impact de la situation sécuritaire sous régionale. La situation en Libye, la crise malienne causée par les groupes djihadistes (AQMI, Ansar Dine, MUJAO, Etat Islamique) et la secte Boko Haram au Nigeria avec de nombreuses incursions meurtrières dans la région de Diffa dans le sud-est du Niger et plus récemment dans l'ouest vers la frontière malienne et la région de Tillabéry et avec le Burkina Faso, constituent des menaces réelles et des risques croissants pour l'économie nigérienne et la cohésion sociale au Niger. L'impact économique du terrorisme sur le PIB du Niger est estimé à environ 2.1%. La crise au Nigeria et la chute des prix des matières premières sont des facteurs venus aggraver la situation du pays, déjà fragile de façon structurelle dès par les crises récurrentes alimentaires et liées au changement climatique. Les recettes budgétaires n'atteignent pas les niveaux prévus, reflétant ainsi ces difficultés. En conséquence, les dépenses ont dû être maintenues en dessous des montants budgétisés tout en protégeant les dépenses prioritaires. Ceci a produit un certain rétablissement des principaux soldes budgétaires mais dans un contexte toujours très fragile du point de vue financier et de trésorerie.

Au niveau financier cette situation de fragilité se reflète dans le fait que le financement extérieur représente 30.1% des dépenses réalisées de dépenses hors dette en 2016. Au niveau des dépenses en capital, ce financement extérieur représente presque la moitié des dépenses d'investissements réalisées.

#### 2.2.2. Contexte sectoriel: Politiques et enjeux

*Pour faire face aux menaces pour le pays, les autorités nigériennes ont sensiblement augmenté le budget pour leur force de sécurité, celui-ci est passé de 7% du budget national en 2007 à 15%, en 2016. Cet effort national a été accompagné d'un fort soutien des partenaires techniques et financiers, qui ont porté leur contribution, en matériel et assistance diverses, en priorité sur la zone d'Agadez. Néanmoins, la zone de Zinder, plus à l'Est, fait face à des tensions sécuritaires importantes (immigration irrégulière, trafics divers en lien avec les échanges avec le Nigeria voisin), sans que les autorités aient les moyens matériels d'apporter une réponse adéquate. L'augmentation du budget national pour les forces de sécurité s'est en effet avant tout traduit par l'augmentation de la masse salariale au détriment des équipements. Dans ce cadre, le gouvernement nigérien a présenté en décembre 2017 une liste de besoins en matériel (véhicules, moyens de communication) nécessaires pour renforcer l'action des forces de sécurité intérieure (police, gendarmerie, garde nationale) dans la*

*région de Zinder. Le nouvel abondement du programme AJUSEN constitue une réponse à cette requête et aux menaces grandissantes dans la région de Zinder..*

### **2.2.3. Autres domaines d'évaluation**

#### *2.2.3.1. Valeurs fondamentales*

*Pas de changement substantiel*

#### *2.2.3.2. Politique macroéconomique est modifiée comme suit*

Dans l'ensemble, les résultats macroéconomiques du Niger ont été qualifiés par le FMI comme étant 'forts' en 2017, et ceci malgré des chocs sécuritaires rencontrés, le faible cours de l'uranium, et une campagne agricole moins bonne que prévue. Mais les résultats ont été soutenu par le rebond dans la production pétrolière et une forte activité dans les secteurs *bâtiment et des travaux publics* (Sommet UA 2019) et *télécommunications*. Comme en 2016, la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) réel en 2017 est estimée à 4,9%. L'inflation, estimée à 2,4% en 2017, était en hausse ces derniers mois due à plusieurs facteurs temporaires, mais elle devrait se stabiliser en fin 2018 à 2 – 2,5 % grâce notamment à la vente de céréales à prix modéré dans le cadre du plan de soutien aux populations vulnérables (i3N). Les perspectives économiques à moyen terme restent positives, la croissance devrait s'accélérer en cette année 2018 pour atteindre 5.2 % puis 5.75% dans les prochaines années et plus encore lorsque l'oléoduc pour acheminer le pétrole vers le Tchad puis le Cameroun sera construit et opérationnel en 2020 au plus tôt. Les efforts de réforme et l'absorption de l'aide extérieure (PDES II - Table Ronde de Paris) portant leurs fruits vont également soutenir cette croissance. La fragilité de la situation sécuritaire dans le pays et la région, l'évolution de prix mondiaux des produits de base, les possibles retards dans la construction de l'oléoduc et les conditions climatiques, (sécheresse ou inondations), restent des risques significatifs pour ces perspectives.

La plus récente Analyse de la viabilité de la dette (AVD) préparé par le FMI en décembre 2016 qualifie le risque de surendettement externe du pays comme modéré (même niveau que dans l'analyse précédente), malgré la croissance du stock de dettes. D'après les projections, le ratio de la dette publique au PIB devrait passer de 37% du PIB à la fin de 2016 à environ 41% en 2017 pour se maintenir autour de ce pourcentage jusqu'à 2026, en restant inférieur aux seuils nominaux. La viabilité de la dette à moyen terme dépendra de la situation sécuritaire, du prix du pétrole et de l'uranium susceptibles de ralentir l'achèvement des nouveaux projets dans ces secteurs et d'un rééquilibrage majeur des finances publiques. A cet égard, il faut relever que les recettes budgétaires n'ont pas atteint les prévisions reflétant ainsi les faiblesses dans l'administration fiscale et douanière, des difficultés enregistrées dans les secteurs des mines, du pétrole et des télécommunications et du recul des flux commerciaux avec le Nigeria. En conséquence, les dépenses ont été maintenues en dessous des montants budgétisés tout en protégeant (au maximum possible) les dépenses prioritaires. Ainsi, le solde de base (hors dons) se situe à -12.5% du PIB en 2017 contre -12.1% en 2016 tandis que le solde global (dons compris) est ressorti à -5.2% en 2017 et 6.1% en 2016. En 2018 et 2019 le solde global (dons compris) se situerait respectivement à -6.4 % et -5.6% pour atteindre -3.0% en 2020 (en ligne avec le critère de convergence UEMOA d'un déficit en dessous de 3%).

Au niveau de la balance des paiements extérieurs, le solde de transactions courantes continue de se détériorer légèrement et révèle la vulnérabilité du Niger face aux chocs externes. Ce solde courant (dons compris) se situe à -17.4% en fin 2017 contre -17.0% en 2016. Ce solde courant (hors dons), serait de -21.3% en 2017 et -21.5% en 2016 (*source : note de cadrage macro-économique et budgétaire, DGORF/MF avril 2018*). En 2018 et 2019, le solde de transactions courantes (dons compris) serait respectivement de -18.3% et 17.8%. Les investissements directs étrangers (IDE) connaîtraient une progression de 18.9% en 2018 et 4.3% en 2019 contre 12.9% en 2017. Globalement, le solde des échanges extérieurs serait nul en 2017, déficitaire en 2018 et 2019 (-1.6% du PIB et -0.6%).

Le programme « Facilité étendue de crédit » (FEC) pour la période 2017-2020 a été approuvé en janvier 2017. Deux missions de revue du programme par les services du FMI ont lieu en décembre 2017 et avril 2018. Les conclusions de la dernière mission de revue, qui s'est déroulée du 28 mars au 10 avril 2018, ont relevé que la stabilité macroéconomique, en dépit des chocs exogènes cités ci haut, est sous contrôle. Tous les critères de réalisation quantitatifs pour décembre 2017, notamment les critères relatifs à la non accumulation des arrières extérieurs, à la concessionnalité de la dette extérieure, aux soldes budgétaires, aux dépenses de réduction de la pauvreté et au financement intérieur net du gouvernement, ont été respectés. Toutefois, les recettes budgétaires ont été inférieures aux niveaux attendus, reflétant en partie la réduction des taxes sur les télécommunications, le report des ventes de licences de télécommunications et des circonstances économiques défavorables échappant au contrôle du gouvernement. Les objectifs de déficit budgétaire et de réduction des arrières de paiement intérieurs ont également été atteints. La mission du FMI se réjouit également de la bonne performance des recettes budgétaires au premier trimestre de 2018 marquant cependant un retournement de tendance, les recettes budgétaires attendues pour l'ensemble de l'année étant à portée de main.

**Sur la base de l'analyse présentée ci-dessus, nous concluons que les autorités poursuivent une politique macroéconomique crédible et pertinente orientée vers la stabilité visant à restaurer la stabilité et la soutenabilité des équilibres budgétaires ou extérieurs.**

### *2.2.3.3. Gestion des finances publiques*

*Caractéristiques générales sont modifiées comme suit :*

L'espace fiscal du Niger est constitué essentiellement des ressources budgétaires internes, de l'aide publique au développement (aide projet et appui budgétaire) et des obligations des bons et titres du trésor. Le financement extérieur représente en moyenne 40% du budget dont 5% pour les appuis budgétaires. On note également que la gestion des arriérés de paiements qui a soulevé souvent des préoccupations majeures entre les autorités nigériennes et les PTFs, s'est améliorée de manière substantielle (réduction des arriérés de paiement à fin décembre 2017 était de 43.4 milliards de FCFA). Il ressort du dernier rapport PEFA, 4 indicateurs sont notés B, 6 indicateurs obtiennent la note C et les 21 autres indicateurs portent la mention D. Les indicateurs notés B sont relatifs à la gestion de la dette (PI-13), au processus de préparation du budget (PI-17), l'examen des budgets par le pouvoir législatif (PI-18), la gestion des marchés publics (PI-24). Les résultats finaux de l'évaluation PEFA 2016 confirment les diagnostics établis par la DUE dans ses différentes analyses. Au niveau de la mobilisation des ressources internes, l'évaluation TADAT 2017 a relevé les faiblesses performances de l'administration fiscale (voir section DMR). Sur l'ensemble des indicateurs (28 au total), un seul a reçu la note A et 7 notes C ; les 20 autres ont la note D.

Sur la base de ce diagnostic du PEFA, le Plan de réformes de GFP 2017-2020 a été formulé et adopté. Il est en lien avec le Plan de développement économique et social (PDES) adopté par le gouvernement et le document d'orientation économique (DOE) convenu avec les institutions des Brettons Woods. Ce plan, adopté en février 2017, comporte les axes prioritaires suivants : (i) Mise en œuvre et internalisation effective du Cadre Harmonisé des Finances Publiques de l'UEMOA; (ii) Amélioration de la mobilisation et du contrôle des ressources internes et externes ; (iii) Maîtrise et rationalisation de la gestion des dépenses publiques ; (iv) Amélioration de la transparence des finances publiques ; (v) Amélioration de la budgétisation axée sur les politiques publiques ; (vi) Renforcement des contrôles à posteriori. Sur le plan opérationnel, un plan d'activités annuel pour l'année 2018 a été élaboré et adopté, après le bilan du PAA 2017, avec l'implication de l'ensemble des acteurs et parties prenantes. Les principaux points soulevés par les PTF lors de ce dialogue politique sont l'accélération de l'internalisation des textes issus des directives UEMOA par l'exécution des feuilles de route relative à la budgétisation par programme et à la déconcentration de l'ordonnancement, l'amélioration de la contribution financière de l'Etat à la mise en œuvre des réformes de GFP. En outre, les principaux défis sont, entre autres, l'amélioration de la

crédibilité budgétaire, l'accélération de la déconcentration budgétaire et de l'ordonnancement vers les ministères sectoriels ainsi que la mise à jour de l'application informatique de la gestion budgétaire et comptable afin de prendre en compte les impacts des textes issus des directives UEMOA. Un plan d'actions 2018, décliné du PRGFP 2017-2020 a été élaboré et adopté par le même comité du pilotage du 2 février 2018.

*Aspects sectoriels de la gestion budgétaire et financière sont modifiées comme suit :*

Dans le domaine de la **sécurité et de la défense nationale**, les dépenses totales réalisées, toutes administrations et institutions confondues (ministères et présidence de la république) s'élèvent à 196.2 milliards en 2017 (situation au 31 décembre 2017 et provisoire) contre 214.9 milliards de FCFA en 2016 et 221,57 milliards de FCFA en 2015. Ces dépenses représentent 16.3% des dépenses publiques totales (hors dette) en 2017 contre 17.6% en 2016 et 14,8% en 2015. En outre, les réalisations des Ministères chargé de la défense nationale et de l'Intérieur ont atteint 182.77 milliards FCFA en fin décembre 2017 contre 181.73 milliards de FCFA en 2016 et 198.3 milliards de FCFA 2015, avec des taux moyens de consommation des crédits de 78.4% pour la défense nationale et 96.4% pour le Ministère de l'Intérieure et plus importants que celui du budget national (71.4%). Les dépenses publiques réalisées par ces deux ministères (défense nationale et intérieur) représentent 15.2% des dépenses totales du budget de l'Etat (hors dette) en 2017 contre une prévision de 12.8% d'une part et d'autre part 14.8% en 2016 et 13,3% en 2015. Hormis l'importance des fonds extérieurs au niveau du ministère de l'Intérieur (notamment le Programme d'Appui à la Mise en Place des Entités décentralisées - Dosso PH2), le poids des dépenses publiques de ces deux ministères serait au même niveau que prévu (12.8%). L'ensemble des dépenses d'investissements publics du ministère de la défense nationale sont effectués sur ressources propres ; les dépenses réalisées au titre de ce ministère s'établissent à 9.5% des dépenses totales de l'Etat (hors dette), même taux qu'en 2016. Les dépenses d'investissement du ministère de la défense nationale s'établissent à 52.64 milliards FCFA en 2017 contre 64.3 milliards de FCFA en 2016,; soit en moyenne 46% des dépenses totales dudit ministère en 2017 et 55% en 2016.

Pour l'année 2018, les prévisions budgétaires des ministères en charge de la défense et de la sécurité (Ministère de l'intérieur et ministère de la défense) sont estimées à 226.5 milliards FCFA contre 182.7 milliards FCFA réalisé en 2017, soit une hausse 24% par rapport aux réalisations 2017 et +4.5% comparativement aux prévisions budgétaires 2017. L'importance des ressources budgétaires se justifie entre autres par l'environnement sécuritaire et la guerre contre Boko Haram. En effet, les dépenses de ces deux départements ministériels s'occupant de la sécurité et défense s'établiront à 13.6% des dépenses totales hors dette en 2018. Les dotations budgétaires du Ministère de la Défense nationale sont de 127.5 milliards FCFA contre 145.7 milliards FCFA en 2017, soit une baisse de 12.7% tandis que celles du Ministère de l'Intérieur sont ressorties à 99 milliards FCFA contre 71.2 milliards de FCFA en 2017 (soit variation de +39%). L'importance des ressources budgétaires 2018 du Ministère de l'Intérieur est imputable aux prévisions des subventions (6.0 milliards) et des investissements (44 milliards dont 15 milliards pour le fichier biométrique et 10,46 milliards pour le Projet Développement durable et de prévention de la lutte contre l'Immigration irrégulière). Parmi les principales lignes budgétaires du Ministère de la défense nationale figurent la réhabilitation de la piste d'atterrissage de Dirkou (7 milliards FCFA, une mesure du programme EUTF pour la TV 2018), l'acquisition des matériels et équipements divers (7 mds FCFA), acquisition VAB et BASTION (6 mds FCFA), acquisition des hélicoptères (4 mds FCFA).

Au titre du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, les prévisions budgétaires de 2018 s'élèvent à 99 milliards de FCFA soit +44% par rapport aux dépenses réalisées en 2016 et +39% par rapport aux prévisions finales 2017. Ces niveaux prévisionnels de dépenses, comparativement aux prévisions du budget précédent 2017, sont marqués par un accroissement des subventions/transferts (+70.5%) et des investissements (+136% en lien avec les 3 projets financés sur fonds extérieurs d'un cout total de 13.38 milliards FCFA: Programme d'Appui à la Mise en Place des Entités décentralisées - Dosso PH2, Projet d'Appui aux Collectivités Territoriales, et, Programme de Développement Durable

et de prévention de la lutte contre la migration irrégulière). Il convient de relever l'importance des dépenses de subventions/transferts, qui s'établissent à 6.0 milliards de FCFA (contre 4 en 2017 et 3 milliards FCFA en 2017), liées en partie à l'appui à la décentralisation et à la péréquation (3 milliards FCFA).

Pour ce qui concerne le **secteur de la justice**, les dépenses publiques réalisées s'établissent à 9.48 milliards de FCFA en 2017 contre 11.7 milliards FCFA en 2016 et 9.42 milliards de FCFA en 2015. L'évolution des dépenses publiques du Ministère de la justice montre que le financement du secteur reste tributaire de l'aide extérieure (par exemple fin des financements de l'UE notamment le PAJED, représentant 27% du financement du secteur en 2016). Rapportées à l'exécution budgétaire totale de l'Etat, ces dépenses représentent 0,8% des dépenses totales hors dette en 2017 contre 0.63% dans les prévisions de la loi des finances 2017 et 0.9% en 2016. Le développement du secteur "justice" via les investissements publics est tiré par le financement extérieur selon les années budgétaires. Les dépenses d'investissement de 1.16 milliards FCFA réalisées en 2017 sont dues aux orientations des conditions spécifiques du programme d'appui budgétaire AJUSEN au profit des infrastructures du secteur.

Le dialogue technique et politique sur les réformes de finances publiques sont continus. Les thèmes du dialogue sur les questions relatives à la GFP, sont axés sur l'internalisation et l'application effective des directives de l'UEMOA, la mobilisation des ressources domestiques (maîtrise des exonérations fiscales, la performance des recouvrements fiscaux et douaniers, gouvernance des administrations), la soutenabilité de la dette publique, la gestion des investissements publics, le système intégré d'informations financières et comptables, le compte unique du trésor (CUT), la crédibilité budgétaire, la transparence budgétaire et le contrôle externe (amélioration des notes IOB et retour du Niger à l'EITE).

***Au regard des différents efforts enregistrés dans la mise en œuvre des actions de réformes en fin 2017 et en mi 2018 d'une part et de l'adoption du plan d'annuel d'activités (PAA) 2018 pour le PRGFP 2017-2020 d'autre part, la Délégation estime que le Niger a réalisé des progrès satisfaisants dans la mise en œuvre des réformes de la gestion des finances publiques et maintient son éligibilité en ce qui concerne cette condition générale.***

#### 2.2.3.4. *Transparence et vue d'ensemble du budget*

La diffusion de l'information budgétaire et l'accès du citoyen aux documents budgétaires se sont poursuivis en 2017 et 2018. Les documents budgétaires (lois des finances, exposés de motifs des lois des finances, les lois de règlements ainsi que les rapports périodiques d'exécution budgétaire) sont désormais régulièrement publiés sur le site web de l'Institut National de la Statistique ([www.stat-niger.org](http://www.stat-niger.org)), du Ministère des finances ([www.finances.gouv.ne](http://www.finances.gouv.ne)), et de la DGI (<http://www.impots.gouv.ne>). Le délai de mise en ligne des documents budgétaires a été réduit au cours des dernières années 2016 et 2017. Par ailleurs, un effort important a été observé dans le rattrapage des retards dans la production et l'adoption des comptes de gestion et des lois de règlement, avec la transmission de la loi de règlement de l'exercice 2016 et des comptes de gestion 2016 à l'Assemblée nationale.

Par ailleurs, on peut se réjouir que tous les documents et informations prévus aux dispositions de l'article 46 de la LOLF 2012 (un rapport définissant l'équilibre économique et financier, les résultats connus et les perspectives, plan de trésorerie prévisionnel et mensualisé de l'exécution du budget de l'Etat, du document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle, des documents de programmation pluriannuelle des dépenses) sont complétés avec la loi des finances 2018.

Quant à la mise à disposition et accessibles au public aux documents budgétaires clés, la totalité des documents budgétaires clés, exigés par les normes internationales et Open Budget Survey, ne sont pas tous encore publiés à cette date et ceux qui sont mis en ligne ne répondent pas aux contenus donnés

par le secrétariat IOB<sup>1</sup>. Le projet de budget 2017 approuvé par le gouvernement et transmis au parlement et le budget citoyen ne sont pas publiés ; pendant que 46% des notes de l'IOB relative la transparence portent sur la publication du projet de budget de l'Etat. Enfin, le rapport préalable au budget tel que décrit par l'IOB, équivaut au Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP) ; il est élaboré et adopté par le gouvernement pour la loi des finances 2018 et 2019 ; ils sont aussi publiés sur le site WEB du Ministère des Finances.

Le Parlement a approuvé en mars 2014 la loi sur la transparence budgétaire. Les débats de l'Assemblée Nationale sur le projet de loi de Finances et son adoption sont publics et couverts par les radios et la télévision nationale. Les projets de loi des finances initiales et rectificatives des exercices budgétaires 2017 et 2018 ont été adoptés par le parlement après discussions au sein de la commission affaires financières de l'assemblée nationale. Auparavant, un débat d'orientation budgétaire (DOB) a été organisé par le Parlement et le Ministère des finances, pour la loi des finances 2018 et celle de 2019. Les rapports publics généraux de la Cour des comptes et ceux de l'audit des marchés publics sont régulièrement publiés et mis en ligne.

S'agissant de l'EITIE, une mission du secrétariat de l'EITIE venue à Niamey en mars 2018 a permis de relancer le processus de réintégration du Niger. Dans cette optique, un nouveau secrétariat Permanent de l'EITIE Niger a été nommé en avril 2018 et une feuille de route établie. Cette mission du siège de l'EITIE et la nomination du nouveau secrétaire permanent de l'EITIE Niger, constituent un signal fort de l'engagement des autorités politiques pour un retour rapide du Niger à l'EITIE. La DUE et les autres PTFs pourvoyeurs d'appui budgétaire (BAD, Banque Mondiale) ont beaucoup contribué à ce rapprochement et à cette dynamique retrouvée. Au total, la situation de la transparence s'est détériorée à la fin de l'année 2017 en raison des faibles notes obtenues à l'IOB 2017 et la suspension du Niger à l'EITIE. Néanmoins le gouvernement poursuit la publication des documents budgétaires (loi des finances, rapports d'exécution budgétaire) en ligne. Au regard de tout ce qui précède, la Délégation de l'UE considère que le "point d'entrée" de la condition relative à la transparence budgétaire est atteint.

**Les autorités nigériennes se sont engagées dans la redynamisation du secrétariat permanent EITIE Niger. Les faiblesses constatées dans la dernière note IOB 2017 (jusqu'à fin 2016) font l'objet du dialogue politique axé sur la transparence, la DUE estime que la condition générale relative à la transparence budgétaire et au contrôle reste valide.**

### **2.3. Enseignements tirés**

*Pas de changement substantiel*

### **2.4. Actions complémentaires**

*Pas de changement substantiel*

### **2.5. Coordination des donateurs**

*Pas de changement substantiel*

### **3. DESCRIPTION DETAILLEE**

#### **3.1. Objectif global**

*Pas de changement substantiel*

#### **3.2. Objectifs spécifiques**

*Pas de changement substantiel*

#### **3.3. Résultats escomptés et activités principales**

*Pas de changement substantiel*

#### **3.4. Principales activités**

##### **3.4.1. Appui budgétaire est modifié comme suit :**

Les activités principales comprendront :

- **le transfert de 80 millions d’euros d’appui budgétaire au cours des exercices budgétaires 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020;**
- un dialogue continu avec le gouvernement sur la politique et les actions à mener, en accordant une attention particulière aux domaines visés par les objectifs du programme;
- des efforts soutenus pour renforcer les capacités du gouvernement en matière de gestion des finances publiques (GFP), au travers notamment du programme d’appui complémentaire;
- un dialogue continu entre la Délégation de l’UE et les autres bailleurs de fonds pour coordonner et mieux aligner la coopération UE au développement afin d’éviter la redondance des activités et d’alléger les obligations de « reportage » qui pèsent sur le gouvernement;
- la surveillance régulière des critères d’éligibilité à l’appui budgétaire:
  - le suivi des développements macroéconomiques sera effectué dans le contexte des missions semestrielles du FMI et lors d’autres évaluations pertinentes, ainsi que dans le cadre d’un dialogue permanent avec le FMI;
  - les performances en matière de discipline budgétaire et d’exécution budgétaire seront évaluées régulièrement pour vérifier qu’elles ne s’écartent pas sensiblement des objectifs convenus ou qu’elles n’impactent pas la stabilité macroéconomique globale. Cette surveillance s’exercera à l’occasion de réunions régulières avec le gouvernement et les donateurs, dont le FMI;
  - le suivi des performances dans le domaine de la GFP sera réalisé sur la base de l’analyse GFP-PEFA, des rapports du FMI/Fonds africain de développement (FAD), conformément à la feuille de route nationale établie pour les réformes de la GFP, et à partir d’autres analyses régulières ou ad hoc provenant du FMI, d’autres partenaires au développement ou organismes pertinents;
  - le suivi de la réalisation des principaux objectifs nationaux de développement se basera sur les rapports d’avancement annuels et d’autres évaluations faites par l’UE ou des partenaires au développement;



- le suivi de la transparence budgétaire sera réalisé à travers la vérification de la mise à la disposition du public de la documentation appropriée.

### **3.4.2. Appui complémentaire**

*Pas de changement substantiel*

### **3.5. Risques et hypothèses**

*Pas de changement substantiel*

### **3.6. Questions transversales**

*Pas de changement substantiel*

### **3.7. Parties prenantes**

*Pas de changement substantiel*

## **4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE**

### **4.1. Convention de financement, le cas échéant**

*Pas de changement substantiel*

### **4.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle** est modifié comme suit

La durée de la phase de mise en œuvre opérationnelle est fixée à 72 mois, dont 48 mois pour la composante d'appui budgétaire (**un paiement dans le quatrième trimestre de 2016, deux paiements en 2017, deux paiements en 2018 et un paiement en 2019**) et 48 mois pour la composante d'appui complémentaire, qui sera conduite en parallèle, à partir de la date de signature de la Convention de Coopération Déléguée avec l'AFD et de la date de signature du contrat de service avec CIVIPOL.

### **4.3. Modules et volets de la mise en œuvre** est modifié comme suit :

#### **4.3.1. Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire**

L'appui budgétaire se décompose en des tranches fixes de 12 000 000 EUR en 2016, de 25 000 000 EUR en 2017 (en deux tranches de 10 000 000 EUR et 15 000 000 EUR respectivement) et des tranches variables d'un montant maximum de 33 000 000 EUR en 2018 (en deux tranches de 21 000 000 EUR et 12 000 000 EUR respectivement) et de 10 000 000 EUR en 2019 et 2020 (en deux tranches chaque de 5 000 000 EUR) pour renforcer les fonctions vitales de l'appareil d'Etat (sécurité, contrôle des frontières, justice, gestion des finances publiques). Les montants alloués contribueront également à conforter ainsi la stabilité macro-économique menacée par l'impact des problèmes sécuritaires sur l'investissement, la croissance, la viabilité de la dette et les finances publiques en général et contribueront également à garantir le contrôle du territoire et la sécurité des citoyens.

#### **4.3.2. Critères de décaissement de l'appui budgétaire**

a) Les conditions générales de décaissement de toutes les tranches sont les suivantes:

- Progrès satisfaisant dans la mise en œuvre du Plan de Développement Economique et Sociale 2012 – 2015, prorogé jusqu'à fin 2016, ainsi que dans la mise en œuvre du Plan de Développement Economique et Social 2017 – 2021. Par ailleurs en 2016, le décret portant création du fonds pour actions de relèvement et consolidation de la paix de la HACP devra être adopté et un arrêté portant création d'un Cadre de Concertation Etat/PTFs sur la migration devra être adopté ;
- De plus, en 2016, un montant de 9 000 000 EUR dédié aux équipements des Forces de Sécurité Intérieure et un montant de 3 000 000 EUR dédié aux infrastructures de la justice devront être inscrits dans la Loi de Finances Rectificative 2016. Et en 2017 un montant de 6 000 000 EUR dédié aux équipements des Forces de Sécurité Intérieure et un montant de 2 000 000 EUR dédié aux infrastructures de la justice devront être inscrits dans la Loi de finances 2017;
- Progrès satisfaisant dans la mise en œuvre d'une politique macroéconomique crédible axée sur la stabilité ;
- Progrès satisfaisants dans la mise en œuvre du Programme de Réforme des Finances Publiques intérimaire pour l'année 2016 ainsi que du plan de réformes du Programme de Réforme des Finances Publiques (PRGFP 2017-2021);
- **Progrès satisfaisants réalisés dans la mise en œuvre du "Programme de développement durable pour la prévention et la lutte contre la migration irrégulière" (en particulier son volet sécurité)**
- Progrès satisfaisant en ce qui concerne la mise à disposition du public, en temps utile, d'informations budgétaires exhaustives et fiables.
- **En 2018, un montant de 7 000 000 000 FCFA dédié à la réhabilitation de la piste d'atterrissage de Dirkou devra être inscrit dans la Loi de finances 2018 (Date d'évaluation: 30 septembre 2018)**

En matière d'équipement, les renforcements budgétaires prévus sont destinés à permettre à l'Etat d'acquérir du matériel et des fournitures de sûreté, de logistique et de mobilité, informatiques, photoélectriques, communication, technique et scientifique et autres équipements de même type, non létaux.

b) Les conditions particulières de décaissement susceptibles d'être appliquées à la tranche variable 2018 porteront sur les domaines suivants : mission de consolidation de la paix et sécurité communautaire de la HACP; renforcement des capacités des forces de sécurité intérieure et services des douanes; Adoption par le Gouvernement de la Stratégie Nationale en matière de Migration Irrégulière et de son plan d'action; Mise en place d'antennes régionales de l'Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes; Amélioration du contrôle de la migration irrégulière et du trafic de personnes et renforcement des capacités de l'Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes; Renforcement des capacités de contrôle frontalier (grâce à la présence d'une police spécialisée sur les zones frontalières et au début des travaux de réhabilitation de la piste d'atterrissage de Dirkou); Renforcement des structures matérielles pour le contrôle frontalier, y compris à la frontière avec la Lybie.

c) Les conditions particulières de décaissement susceptibles d'être appliquées à la tranche variable 2019 portent sur les domaines suivants: équipements en véhicules des trois forces de sécurité dans la zone de Zinder (police, gendarmerie, Garde nationale) conformément aux besoins établis dans la liste d'équipement fournie en décembre 2017, renforcement des capacités des forces de sécurité intérieure et service des douanes;, amélioration du contrôle de

la migration irrégulière et du trafic de personnes, renforcement des capacités de contrôle frontalier.

Les cibles et indicateurs de performance retenus pour les décaissements seront applicables pendant toute la durée du programme. Cependant, dans des circonstances dûment justifiées, une demande de modification des cibles et indicateurs pourra être présentée par l'Ordonnateur National à la Commission. Les modifications convenues pourront être autorisées par un échange de lettres entre les deux parties.

En cas de dégradation sensible des valeurs fondamentales, les décaissements au titre de l'appui budgétaire peuvent être officiellement suspendus, temporairement suspendus, réduits ou annulés.

#### 4.3.3. Modalités de l'appui budgétaire *est modifié comme suit*

L'appui budgétaire est fourni sous la forme d'un appui budgétaire direct non ciblé au Trésor public. L'opération de crédit des virements en euros décaissés en Francs CFA(XOF) sera exécutée aux taux de change applicables, conformément aux dispositions pertinentes de la convention de financement. Les décaissements seront effectués selon des tranches fixes en 2016 et 2017 et des tranches variables en 2018 et 2019 d'après le calendrier indicatif suivant.

	2016		2017		2018		2019	2020	Montant Total
	Budget initial	Avenant 1	Avenant 1	Budget initial	Budget initial (8 M) et avenant 1 (4 M)	Avenant 2	Avenant 2		
	4eme Trimestre	2eme Trimestre	4eme Trimestre	2eme Trimestre	4eme Trimestre	3ème trimestre	3ème trimestre		
Tranche fixe	12,000,000	10,000,000	15,000,000					<b>37,000,000</b>	
Tranche variable				21,000,000	12,000,000	<u>5,000,000</u>	<u>5,000,000</u>	<b>43,000,000</b>	
<b>Montant</b>	<b>12,000,000</b>	<b>10,000,000</b>	<b>15,000,000</b>	<b>21,000,000</b>	<b>12,000,000</b>	<b>5,000,000</b>	<b>5,000,000</b>	<b>80,000,000</b>	

#### 4.3.4. Mise en œuvre de la composante relative à l'appui complémentaire

*Pas de changement substantiel*

#### 4.4. Budget indicatif

<b>Composante:</b>	<b>Original (EUR)</b>	<b>Abondement 1 (EUR)</b>	<b>Abondement 2 (EUR)</b>	<b>Nouveau Budget EUR</b>
Appui Budgétaire:	20 000 000	50 000 000		70 000 000
- <i>Tranche Fixe</i>	12 000 000	25 000 000		37 000 000
- <i>Tranche Variable</i>	8 000 000	25 000 000	10 000 000	43 000 000
Appui Complémentaire	10 000 000	0		10 000 000
- <i>Gestion indirecte avec une agence d'un Etat membre</i>	6 000 000	0		6 000 000
- <i>Gestion directe – contrats de service</i>	4 000 000	0		4 000 000
<b>Total</b>	<b>30 000 000 EUR</b>	<b>50 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>90 000 000</b>

#### 4.5. Évaluation et audit

*Pas de changement substantiel*

#### 4.6. Communication et visibilité

*Pas de changement substantiel*